

Mail reçu le 23/10/2023 à 23h19

QUÊTE PUBLIQUE préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation du plan pluriannuel de gestion des bassins versant du SIETRA

Avis :

1 Observation sur la forme et les corrections à apporter : qualité du document, au niveau des doc téléchargés DIG-PPG_SIETRE_compressed beaucoup d'insertions sont illisibles (pages 55 - 56 par exemple, tableaux des objectifs du SAGE), idem SAGE nappe profonde tableau des nappes du SAGE page 57) ou figure 7 p 59. Idem contexte piscicole centre Gironde tableau 6 illisible.

Erreur dans la figure 18 page 85, il est indiqué échelle bassin Dordogne au lieu de Garonne.

Insertion des coupes géologiques écriture illisible p 92,

Page 187 illisible

Page 180 la vallée de la Pimpine n'est pas située en rive gauche de la Garonne mais en rive droite.

Page 396 Le « Erreur ! Source du renvoi introuvable » ?

Page 440 Erreur sur la localisation du Château Latour à Camblanes qui ne relève que de la partie 3 et concerne le Rebédèch

Beaucoup de tableaux sont illisibles.

Les annexes idem bcp trop de documents sont illisibles en téléchargement.

2 Sur le déroulement de l'enquête :

L'enquête est particulièrement discrète malgré son très grand intérêt et son impact majeur sur les habitants du secteur, la protection de la ressource en eau et la protection de la biodiversité. Les élus locaux n'ont fait aucun relais sérieux. Il n'y a eu aucune mesure de communication auprès du public un peu efficace. Les registres d'enquête ne sont même pas disponibles dans toutes les Mairies du secteur. On notera l'importance et la qualité du travail mené par le SIETRA, avec des documents très fouillés et complexes, des annexes à la parcelle très précises. Toutefois, l'accès du public à une telle masse d'études est quasi impossible, laissant ce type de document aux initiés. Il était impératif de joindre un document de synthèse accessible au plus grand nombre.

3 Sur le fond :

Sur les données sur le débit des cours d'eau. Il n'est pas envisagé de mettre en place des moyens pour obtenir des données d'étiage ou des relevés d'inondation pour les cours d'eau de la 3ème partie.

Sur les masses d'eau souterraines. Il est noté que les nappes de l'éocène sont dans un état quantitatif médiocre. Il n'est tiré aucune conclusion sur les conséquences de l'état de cette ressource en eau potable dont le renouvellement est de l'ordre de 20 000 ans. L'apport de nouvelles populations et d'activités sur le secteur, sans recherche d'autres ressources en eau et en arrêtant de creuser le déficit des nappes de l'éocène est une faute grave des responsables politiques et administratifs.

Occupation du sol : pages 403 à 414 sur la base de Corine Land Cover 2018 est complètement insuffisant dans un secteur où l'urbanisation est galopante et l'artificialisation des sols en pleine augmentation à cause de la réduction des lots d'habitation par division et densification. A titre d'exemple sur le bassin versant du Rebédèch, une forte croissance avec une subdivision de lots dans les lotissements des années 70 qui est à noter, avec des terrains qui passent de plus de 1000 m² à 500 m², voir 300 m². Cela a pour conséquence la bétonisation de la totalité de la surface des lots entre l'emprise de la maison, les annexes, les parkings à voiture. Toujours à Camblanes sur le bassin versant du Rebédèch, la réalisation de 4 opérations d'urbanisme, après et ce malgré l'inondation catastrophique de juin 2021, chemin du Jonc, chemin de Paguemaou, urbanisation par un lotissement de l'ancienne vigne comprise entre la route des cités et la rue Olivier Dumas, opération d'urbanisme route des cités et chemin de Lagrange sur une ancienne prairie naturelle, le tout évacuant l'eau pluviale sur le talweg affluent du Rebédèch occupé en son fond par le chemin des Menuts, déjà connu pour être inondable. Aucun principe de précaution n'a été retenu et le dossier présenté ne prend pas en compte les effets désastreux de l'urbanisation incontrôlée sur l'ensemble des bassins versants.

Localisation des activités industrielles : Le Projet Hermès à Loupes n'est pas cité alors qu'il est autorisé avant l'enquête publique du SIETRA. Cette implantation, qui n'a pas été évitée, conformément à la démarche éviter réduire compenser, a un impact de destruction d'une zone humide avec présence d'une source alimentant le Canteranne affluent de la Pimpine.

Prélèvement sauvage : tous les prélèvements sauvages ne sont peut être pas répertoriés. Certains sont mis en place de façon temporaire par les riverains en période de sécheresse sur des sources notamment.

Les rejets : Il y a un gros doute sur les rejets domestiques qui sont manifestement sous évalués. Une enquête précise a-t-elle été effectuée? On constate facilement de très nombreux rejets de piscine, d'eau usée d'équipements non branchés au réseau d'eau usée ou de rejet d'assainissements individuel qui fonctionnent mal, quelles mesures de police sont prévues sur cette question.

L'évènement du 17 juin 2021 : page 630, il est pris en compte pour la Pimpine mais pas pour le Rebédèch dans l'étude. Il est à noter que l'étude n'a pas pris en compte les inondations chemin de Gardeloup à Camblanes et Meynac qui ont été très importantes avec des risques sur les biens et les personnes très graves. Une étude est nécessaire à Camblanes, sur le bassin venant du Rebédèch sur les effets de l'apport d'eau des surfaces imperméabilisées par toutes les opérations d'urbanisme anciennes ou actuelles depuis le chemin de Paguemaou, le chemin Profond, le chemin des Menuts avec aboutissement sur le chemin de Gardeloup avant de rejoindre le lit du Rebédèch, avec une très forte canalisation des eaux pluviales dans ce secteur urbanisé.

Recensement des sources : page 650, l'inventaire est à parfaire, par exemple, la source du lavoir du chemin de Lourqueyre à Camblanes et Meynac qui réalimente le Rebédèch n'est pas mentionnée. Source à protéger avec en plus un patrimoine historique qui n'est pas noté, à savoir lieu historique d'un pèlerinage contre la peste 1618 selon une ordonnance du Cardinal François de Sourdis

Suivi de l'évolution des documents d'urbanisme : page 670. Le travail croisé entre le SIETRA et les services urbanismes est insuffisant, pas de prise en compte de l'artificialisation des sols par les voiries et espaces communs des opérations et par les particuliers sur leur terrain sur l'ensemble des bassins versants. Il n'est pas fait référence aux aides de l'agence Adour Garonne et du fond vert pour désartificialiser les sols des espaces publics, avec un programme à ajouter aux actions du SIETRA.

Les ouvrages de régulation : page 679, sur les bassins de rétention du SIETRA pas de projet sur le cours amont du Rebédèch malgré l'importance de l'inondation du 17 juin 2021.

Tableau des coûts, total par actions : page 683, 14,2 millions d'euros. La question de l'artificialisation des sols sur les bassins versant et les actions de désimpermeabilisation ne sont pas évaluées. Le coût devrait être plus important avec toutefois des possibilités d'aides de l'agence Adour-Garonne et du plan vert de l'Etat. En ce qui concerne les particuliers, nécessité d'imposer le maintien d'un pourcentage des terrains en pleine terre, d'interdire les clôtures étanches transversales en fond de vallon et ne pas prendre en compte que l'enlèvement des clôtures posées sur les cours d'eau eux-mêmes, comme préconisé dans les actions.

4 Conclusion :

Le manque flagrant de relais par les élus laisse mal augurer du soutien qui sera apporté à la mise en oeuvre des actions notamment par les communes et la CDC des Portes de l'Entre Deux Mers, malgré toute la bonne volonté du SIETRA. Quelle garantie est apportée pour la mise en oeuvre des actions et la poursuite de leur financement dans le temps.

Christophe DETRAZ